

Déménagements : attention canular !

... et comme un canular est censé faire réagir, la CGT réagit.

Nous avons rencontré à 2 reprises la Direction, le 23 avril et le 4 mai, afin de pouvoir débattre des plans en vue d'un déménagement prévu fin mai, début juin.

Lors de notre première rencontre, il s'agissait **déjà** de la version 5, la deuxième fois, il s'agissait de la version 7, la 6 devait se passer de tout commentaire.

* * *

Version 5 : (donc déjà repensée 4 fois), Dans la version 5, nous avons cherché pour vous les 7 erreurs, rassurez-vous, c'était facile, il y en avait bien plus que ça.

- un espace de 49 m² au 2ème étage pour un secrétariat regroupant 9 agents soit 5,5m² par agent mais peut-être que la direction comptait s'inspirer des lits en cage de Hong-Kong pour caser ses agents ;
- un espace de 64 m² au 3ème étage pour un secrétariat de 9 agents soit 7,1m² par agent ;
- un bureau de 32m² au 2ème étage pour 4 contrôleurs : attention on frôle le luxe ;
- au 2ème étage des bureaux trop petits pour les brigades patrimoniales dont les vérificateurs sont, de par la nature de leur activité, plus souvent tous présents au bureau ;
- dans le même temps plus de 170m² d'espace libre en 3ème étage ;
- le département BTP réparti en 3 endroits différents alors que la direction a commencé la réunion par nous dire que sa volonté était de rassembler le plus possible les départements, le BTP doit relever de l'impossible !
- des secrétariats réunis au même endroit, les éloignant de fait des brigades se situant sur les extrémités des ailes.

Face à nos remarques, la Direction a proposé de nous revoir le 4 mai avec de nouveaux plans.

* * *

Version 7 : Nous pensions avoir des propositions de plans plus adaptés, plus justes, plus conformes aux vœux de la direction (rassembler les départements, créer une « synergie » entre les brigades...) bref plus réfléchis, mais comme dit un célèbre adage « **Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre** ». On pourrait ajouter qu'« **il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre et pas voir** ». On vous l'accorde, cette expression perdrait de son sens mais pas plus que les nouveaux plans qui nous ont été proposés :

- toujours 18 brigades au 2ème étage contre 16 au 3ème et autant de m² perdus au 3ème ;
- le BTP est toujours éclaté en 3 endroits mais cette fois, on nous propose de mettre d'un côté 2 brigades et 2 IP, d'un autre 3 brigades et 4 IP et enfin, 2 brigades et 1 IP : alors en termes de synergie, ça se pose là, mais rassurons le BTP, c'est pareil ailleurs ;

- ainsi le département Immobilier voit 2 de ses brigades dépourvues d'IP à proximité. Effectivement, ces brigades seraient installées sur la passerelle et leurs IP sur l'aile Ouest, il s'agit de créer la synergie entre IP et pas entre brigades, **or quand un vérificateur vient au bureau c'est notamment pour voir son IP et faire le point sur les affaires en cours** ;
- concernant les B immobiliers au nombre de 4, ils sont répartis en 2 bureaux, pas pratique ni en termes d'échanges, ni en termes de formation sachant qu'il se pourrait que ce soit 4 nouveaux agents qui composent le pôle ;
- la situation du 2ème étage reste inchangée, toujours 18 brigades. Les brigades patrimoniales ne pourront pas installer 8 bureaux de travail... mais attention, la Direction a la solution, elle propose d'installer les armoires des dossiers vivants dans l'actuelle salle de réunion 212 ! On dit des syndicats qu'ils exagèrent mais c'est bel et bien vrai, on l'a entendu et on se l'est fait répéter ;
- toujours concernant le patrimonial, ils auront à loisir de recevoir les contribuables en ESFP au RDC, au 1er, 3ème, au 4ème et pourquoi pas aux 5ème et 6ème étages, car rappelons-le, la seule salle de réunion au 2ème sera remplie d'armoires et que le 3ème étage compte encore plus de 130m² d'espace libre.

Mais arrêtons là car on pourrait croire que c'est un sketch et nous n'avons ni le talent, ni envie de rire.

* * *

Nous avons bien compris que la Direction n'avait que trois leitmotivs :

- celui de réaliser ces déménagements en déménageant le moins de personnes possible ;
- celui de ne faire qu'un seul pôle secrétariat par étage en un lieu commun.
- ...et un troisième qui semble être de ménager certaines susceptibilités.

Concernant le premier point, nous **devons raisonner à long terme** et pas sur les quelques jours de dérangements que cela pourrait causer pour chaque brigade.

Un déménagement cohérent nécessite des moyens humains (déménageurs, intervention de la DISI...). Or le 30 septembre 2014, lors du dernier CTL commun (EST- OUEST), la CGT avait demandé des budgets pour réaliser ces opérations de fusion. Monsieur Valès, qui prenait ses fonctions dès le lendemain, avait répondu qu'il en ferait la demande : où en sommes nous ?

Sur le second point ; il s'agit de mettre en place le travail à la chaîne dans les pôles secrétariat ! Pourquoi vouloir des secrétariats uniques de 8/9 personnes où 16 à 18 brigades circuleront ? C'est non seulement faciliter la probabilité de faire des erreurs, mais c'est surtout une source importante de nuisances pour les agents qui verront continuellement des allées et venues dans leur espace de travail. Ne comprenant pas cette volonté, nous avons demandé une justification et on l'a obtenue : il s'agit d'unifier le travail des secrétariats en les faisant « manager » à chaque étage par UN-E SEUL-E IP ! **Youpiiiiiii !!!!!!! Qui va décrocher le pompon !** Celui ou celle qui aura la joie d'être l'ÉLU-E à son étage, aura la joie de diriger 16 voir 18 agents (pratiquement 2 semaines rien que pour l'entretien professionnel). Il ou elle devra en plus répondre aux sollicitations, voire aux critiques de ses 15 ou 17 collègues IP d'étage ; mais peut-être aura-t-il la reconnaissance de sa direction voire de l'administration !

Mais dans tout ça, est-qu'on a demandé l'avis des agents des secrétariats ? On nous a répondu qu'il y avait bien un groupe de travail composé d'agents et qu'il rendrait ses conclusions début juin !

« *Début juin, début juin...* » soit après la date prévue du début des transferts de bureaux : soit les conclusions de ce groupe de travail sont connues d'avance et on nous prend pour ces ... pigeons, soit ce groupe de travail n'a pas pour but de plancher sur la question managériale et organisationnelle de l'espace de travail mais juste sur une question de fonctionnement des secrétariats : la Mission avant tout, les problématiques humaines viendront après !

* * *

Le 30 septembre, la CGT a demandé l'intervention d'un ergonome. Ce dernier a rendu un rapport le 24 avril 2015 dans lequel y est notamment écrit un passage sur la répartition globale des espaces de travail :

« Dans la mesure du possible, on veillera à assurer une homogénéité géographique pour les services ou collectifs de travail ayant des liaisons fonctionnelles fortes. Il est à noter que les besoins de proximité doivent être pris en compte y compris entre les agents d'unités différentes si cela s'avère nécessaire.

Outre la distance séparant les espaces de travail, la facilité d'accès doit être prise en compte pour des bureaux ayant une liaison fonctionnelle accrue...»

Doit-on considérer que les liaisons, entre les brigades d'un même département, entre les brigades et les secrétariats, entre les vérificateurs et leur IP, et entre les IP d'un même département, sont des « liaisons fonctionnelles » ? Doit-on considérer que les départements sont des services ou collectifs qui justement ont des liaisons fonctionnelles importantes ? Si à ces deux questions la réponse est OUI, alors aucun des plans proposés ne répond aux exigences visées par l'ergonome et édictées par l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) ¹ qui prévoit notamment 11m² par agents sédentaire dans un bureau collectif ne devant excéder 5 personnes.

* * *

Version 8 : Le 5 mai à 18h40, la direction a proposé une version 8.

Le point positif est que la direction a tenu compte d'une remarque de la CGT sur le nombre de personnes. Par conséquent le nombre de services au 2ème étage est diminué, c'est la CCI qui descend du 4ème pour y être remplacée par le département de la santé. Le pôle libéral patrimonial gagne un peu de place mais l'espace dédié à ces brigades spécifiques reste insuffisant.

Pour le reste, circulez, c'est inchangé :

- au 2ème étage : 2 brigades de l'immobilier seront toujours séparées de leur IP et les contrôleurs toujours pas réunis dans un même bureau ;
- au 3ème, la fusion ne sera pas effective pour le BTP, car les IP du plus grand département seront séparés : 3 IP seront sur la passerelle et les 4 autres sur l'aile Ouest. Par ailleurs, un des IP sur la passerelle devra aller voir sa brigade qui sera sur l'aile Ouest. Conclusion sur ce département, les IP sont séparés, les brigades dispatchées, et **la fameuse « synergie » attendra pour se faire !** ni les IP entre eux, ni les brigades entre elles, ni les IP avec leurs brigades ne pourront créer de liaisons fonctionnelles. Personne ne peut ignorer que la proximité géographique facilite la création du lien.

* * *

Ni la CGT, ni les autres OS, ni la Direction d'ailleurs, ne pouvons prévoir sur plans un déménagement dans de bonnes conditions, nous n'avons ni les outils, ni les compétences pour ça. Toutefois, la CGT a essayé de proposer à deux reprises des plans² qui n'ont pas la prétention d'être parfaits, loin de là, mais qui, nous semblent-ils, répondent au mieux aux exigences de certaines brigades et autres pôles : travail de proximité, bureau de 5 personnes maximum, brigades suffisamment grandes... Le but de ces propositions est uniquement d'ouvrir le dialogue sur d'autres propositions. Croire que seuls on détient la solution, c'est déjà se tromper ! **Il aurait fallu confier cette mission à un professionnel** comme c'est le cas dans la quasi totalité des restructurations de services dans les autres directions de la DGFIP, mais la Direction de la DIRCOFI Île-de-France adopte une position omnisciente.

¹ Voir article <http://www.financespubliques.cgt.fr/b11/spip.php?article237>

² Plans qu'on peut envoyer sur demande

La CGT exige :

- le report à l'automne de la date des déménagements afin de solliciter l'intervention de spécialistes et faire les choses dans les règles de l'art ;
- un secrétariat sur chaque aile afin de faciliter la proximité avec les brigades ;
- que chaque espace secrétariat soit géré par un-e IP afin de ne pas générer pour la personne concernée un surcroît de travail trop important (soit 2 IP qui gèrent 2 secrétariats par étage) ;
- des départements où la proximité entre les acteurs sera évidente ;
- des espaces de travail suffisamment spacieux pour les personnes sédentaires ;
- une analyse de l'ergonome sur la version définitive des plans ;
- l'intervention d'équipes de renfort : déménageurs, DISI...

Encore une fois, il s'agit de réfléchir à long terme. En attendant, n'hésitez pas à nous faire vos propositions, vos remarques.

À Saint-Denis, le 6 mai 2015.